



Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	30/04/2025
Date d’Affichage	02/05/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUUC, Mme Laëtitia SALIOT.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUUC

Absents :

Mr Nicolas MARTINAIS
Mme Sylvie COUPE

N°072-2025

Validation du devis pour les conteneurs semi-enterrés établi par le Syndicat de Voierie

Monsieur le Maire indique qu’il a rencontré le Syndicat de Voirie et le SMICTOM pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés.

Les conteneurs semi-enterrés (un pour les ordures ménagères et un pour les emballages légers) devraient être mis en place courant la deuxième moitié du mois de juin pour la résidence La Vallée ainsi que pour les résidences Azur et Emeraude. Pour la résidence Les Verriers, l’action pourrait être aussi envisagée à partir de septembre.

Pour les conteneurs semi-enterrés concernant le Clos d’Augustine, ceux-ci seront installés courant 2026 à proximité du parking du terrain des sports (un pour les ordures ménagères, un pour les emballages légers, un pour le verre et un pour le papier).

Le devis estimatif proposé par le Syndicat de Voierie s’élève à 5 305.00 € HT pour la Résidence Les Verriers.

Pour les autres lieux, le Syndicat de Voierie indique que les montants seront légèrement plus faibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** les devis du SVFN pour les containers semi-enterrés
- **D'IMPUTER** ces dépenses en investissement pour les CSE pour la Résidence Emeraude à l'opération 88 « Azur – Emeraude 2 » au Budget Communal - Budget voté pour cette opération : 95 000.00 €, pour la Résidence La Vallée au budget annexe « Résidence La Vallée », pour la Résidence Les Verriers au budget annexe « Résidence Les Verriers ».
- **De CHARGER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué de l'exécution de ce budget.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

